



DÉCISION DU MAIRE

N° DM2026-07-021

Objet : Approbation de la convention de mise à disposition de la salle de spectacle Belambra et autorisation de signature

- VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22 ;
- VU la délibération n° D-2026-03-028 du Conseil municipal du 30 mars 2026 portant délégations consenties au Maire et notamment son 5° ;
- VU le projet de convention de mise à disposition de la salle de spectacle conclue entre la Commune de Praz-sur-Arly et la société Belambra Clubs, portant sur la mise à disposition gratuite de la salle de spectacle du Club « L'Alisier » pour l'organisation de certains événements communaux, associatifs ou scolaires ;
- **CONSIDÉRANT** l'intérêt pour la commune de disposer de cette salle afin d'y organiser les manifestations prévues par la convention ;

Le Maire décide :

Article 1 : Approbation de la convention

D'approuver les termes de la convention de mise à disposition de la salle de spectacle du Club Belambra « L'Alisier », conclue avec la société Belambra Clubs.

Cette convention prévoit la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle de spectacle pour une durée courant du **1er septembre 2026 au 1er septembre 2027**, afin de permettre l'organisation des manifestations limitativement énumérées par la convention, dans les conditions qu'elle définit.

Article 2 : Signature

D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Article 3 : Information du Conseil municipal

Le Maire rendra compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil municipal, conformément

Praz-sur-Arly, le 27/07/2026

Le Maire,

Séverine FONTANGES



Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir tampon) et la publication le (voir tampon).